



SESSION DE FORMATION CONTINUE

METTRE EN PLACE *pratiquement* LE DECRET TERTIAIRE SUR VOTRE PATRIMOINE

24 mars 2022
présentiel Paris

*conditions particulières
pour les
membres de*



MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com



METTRE EN PRATIQUE LE DÉCRET TERTIAIRE SUR VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER



SESSION DE FORMATION

Objectifs pédagogiques

- Savoir quels acteurs et quels immeubles sont soumis à la nouvelle réglementation
- Savoir collecter les données nécessaires sur ces immeubles : surfaces, consommations
- Connaître les possibilités de modulation des objectifs de réduction de consommations et leurs motifs
- S'y retrouver dans la panoplie des actions d'économie d'énergie et savoir les caractériser
- Être capable d'identifier et de mobiliser les sources de financement disponibles
- Savoir comment élaborer, puis conduire, un schéma directeur énergétique
- Savoir s'organiser pour alimenter la plateforme numérique de suivi « OPERAT » et éviter les sanctions
- Savoir mobiliser la garantie de performance énergétique
- Savoir s'entourer des compétences externes les plus pointues
- Être force de proposition en interne pour la mise en œuvre de ces nouvelles obligations

Publics concernés : foncières, adb, syndicats, PM, AM, FM, collectivités, services de l'Etat, BET, etc

Prérequis : Aucun

Durée : 7h (en formation inter) *NB 14h (en formation intra)*

Programme

1. Présentation de la formation
2. Introduction : de la charte tertiaire à la nouvelle réglementation ; justifications
3. Le décret du 23 juillet 2019, les arrêtés et les autres textes officiels
4. Bâtiments et acteurs assujettis : premier panorama
5. Analyse des spécificités des différents types de bâtiments : copros, EHPAD, laboratoires, centres techniques, etc . (en fonction des souhaits des participants à la session)
6. Objectifs : valeur absolue, valeur relative ; année de référence, énergies et usages
7. La plateforme OPERAT et les données à communiquer : données descriptives et consommations
8. Les apports des innovations dans le traitement de la data
9. Publication, affichage, respect des obligations, contrôles et sanctions
10. La modulation des objectifs ; le dossier technique : contenu, réalisation, et importance
11. Les leviers d'action, la panoplie des actions de performance énergétique permettant de respecter les obligations
12. Les sources de financement mobilisables ; et apport du contrat de performance énergétique
13. Organiser et gérer le projet : planning, répartition des tâches entre acteurs de l'écosystème et leurs compétences
14. Elaboration du projet et du schéma directeur opérationnel ; comment s'y prendre ? études de cas
15. Conseils et recommandations
16. Évaluation et synthèse

Intervenants : Michel Jouvent (MIC-IP2I) , et Mickaël Terrom (ACCEO)

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com



INSCRIPTION

A UNE SESSION DE FORMATION

INTITULÉ de la SESSION : **Mettre en pratique le décret tertiaire sur votre patrimoine**

Date : **24 mars 2022** Ville : PARIS Session mentionnée sur les programmes en : **présentiel**

NB les sessions se déroulent en **présentiel OU en distanciel** pour **TOUS** les participants à la session)

Personne qui prend, gère et règle l'inscription :

Prénom, nom : Fonction :

Société :

Adresse complète

N° et rue :Code postal : Ville :

Complément d'adresse :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable:

La société est membre de l'IP2I Oui - Non Si oui, numéro membre donné par IP2I :

Salariés que j'inscris à la session (merci de préciser si la personne est handicapée)

Dans l'ordre : Prénom / Nom/ Fonction / adresse-mail/ statut (AM-cadre-cadre sup)

1.

2.

3.

Pour d'autres d'inscrits, compléter la liste sur une feuille annexe

Montant à payer	Nombre	PU HT	Montant
Nb inscrits pour session en présentiel (1 ^{er} et 2 ^{ème} inscrits)		X 500 HT =	
Nb inscrits pour session présentiel (à partir du 3 ^{ème} inscrit) , -20%		X 400 HT =	
Ou Nb inscrits pour session en distanciel (1 ^{er} et 2 ^{ème} inscrits)		X 400 HT =	
Ou Nb inscrits pour sessions en distanciel (à partir du 3 ^{ème} inscrit) , -20%		X 320 HT =	
Sous-total			HT
Si société membre de l'IP2I, réduction de 20%, soit		A déduire	
Total HT après réduction			
TVA 20%			
Total de l'inscription TTC			TTC

Règlement à joindre à l'inscription

r Règlement par chèque joint de TTC Management Immobilier Conseil 10 rue Olier 75015 Paris

r Règlement ce jour par virement à Management Immobilier Conseil

FR76 3007 6020 6522 3268 0020 034 Code BIC (Bank Identifier Code) : NORDFRPP

A Date Signature et cachet (indispensable) :

Attention ! Joindre la feuille des Conditions générales des formations, avec nom, date et signature

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419 Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS



Déclaration- Enregistrement

La société Management Immobilier Conseil est enregistrée sous le numéro **11755964375** auprès de Commissaire de la république de la Région-Ile-de-France et du Département de Paris
SIREN 841 117 419 - SIRET n° 841 117 419 00017 - TVA intra : FR89841117419 - APE 7022Z
Management Immobilier conseil est certifié Qualiopi par LRQA Numéro de certificat : 10408792

Une convention est signée entre Management Immobilier Conseil et votre entreprise valant reçu libérateur pour imputation au budget formation continue

Décret Qualité



Les dispositions relatives aux actions de formation professionnelle continue de Management Immobilier Conseil ont été approuvées par la Lloyd's Register Quality Assurance (LRQA) Qualiopi
Numéro(s) d'approbation: RNQ DECRET 2019 565 – 00033508
Numéro de certificat : 10408792

Conditions d'inscription

Nous retourner le formulaire ci-après, le plus tôt possible, accompagné **impérativement** de votre règlement. Toute inscription non accompagnée du règlement ne peut être prise en compte.

Une dizaine de jours avant la formation, nous vous adresserons la convocation et la convention de formation, en double exemplaire, dont un exemplaire est à nous retourner signé.

A l'issue de la formation, nous vous adresserons la facture et l'attestation de présence.

En cas d'empêchement d'un stagiaire de participer effectivement à la session à laquelle il est inscrit, un autre collaborateur pourra lui être substitué, sous réserve d'avoir prévenu par écrit au moins 72h avant le début de la session de formation.

En cas de désistement d'un stagiaire sans substitution d'un autre collaborateur **moins de dix jours** avant le début de la session, il est retenu des frais représentant **50 %** du tarif de la formation.

Dans le cas où le nombre des participants inscrits à la formation serait insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'ajourner la sessions de formation, et tous les inscrits seront prévenus au minimum 5 jours ouvrables avant le début de la session. Dans ce cas, le montant des frais d'inscription sera remboursé.

(indispensable)

Lieu :

Date : Prénom, Nom.....

Signature (indispensable)

Cachet (indispensable)

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com